



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0955

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Acoucté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneire (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0955**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, fait partie des membres fondateurs de l'association Acoucité.

a) - Objectifs

Par délibération n° 2011-2250 en date du 23 mai 2011, la Communauté urbaine de Lyon a adopté un plan d'environnement sonore qui se décline en 4 axes :

- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,
- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,
- connaître, informer et sensibiliser les habitants.

L'association Acoucité engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite des programmes de recherche appliquée dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des méthodologies et des réalisations concrètes en milieu urbain,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain,
- organisation et suivi, par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Les objectifs auxquels concourt l'association Acoucité participent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole de Lyon en matière de cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0245 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 339 500 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2015.

La majeure partie de l'activité d'Acoucité s'est portée sur la mission "observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon". À noter que l'association est dotée, depuis 2014, d'un laboratoire mobile améliorant les conditions de réalisations de cette mission.

Le reste de l'activité d'Acoucité s'organise autour de plusieurs interventions ponctuelles :

- évaluation et observation acoustiques des effets des actions conduites par les services de la voirie, des déplacements et de l'aménagement,
- participation à des actions de valorisation et de communication sur les travaux liés à l'observatoire auprès du public et des professionnels,
- action forte afin de tester la faisabilité de solutions cartographiques open-sources (orbi-GIS, Q-GIS et NoisMap). Un rapport méthodologique et de recherche a été publié à la rentrée 2015,
- intervention régulière auprès des établissements scolaires (production de ressources pédagogiques, notamment multimédias).

Par délibération n° 2015-0596 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a, par ailleurs, attribué une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Acoucité pour le remplacement de 9 balises sonométriques ainsi que le transfert de la propriété de 9 balises de mesure des bruits urbains. Ce remplacement a permis une baisse des coûts de maintenance avec des équipements renouvelés, plus fiables et moins coûteux en téléphonie. Les données mesurées sont propriété conjointe de Acoucité et de la Métropole de Lyon.

c) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

Outre les actions et objectifs associatifs, conformes à ses statuts, l'activité de l'association se structurera en 2016 autour des axes stratégiques suivants :

- partenariat avec la Métropole et les agglomérations partenaires pour la mise en œuvre des actions liées à la directive européenne du 25 juin 2002, la réalisation et la mise en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement, l'actualisation de leurs cartographies et la co-construction de leur compétence bruit,
- développement des observatoires permanents météorologiques du bruit. L'exploitation des données, l'installation des équipements et l'analyse des données des réseaux de balises, avec pour objectif une meilleure connaissance de l'environnement sonore et une large information des populations (6 collectivités partenaires),
- exploration de nouveaux outils et méthodes de gestion, de suivi et de traitement du bruit (outils système d'information géographique (SIG), nouvelles technologies, etc.), notamment dans le cadre de conventions de recherche prenant en compte l'approche, tant physique que perceptive et sanitaire,
- communication et information du public, présentation des travaux à la presse régionale, nationale, et à la presse spécialisée, aux élus et aux techniciens des agglomérations mais aussi auprès de la communauté scientifique et technique,
- accompagnement des projets d'agglomération, notamment, sur le territoire de la Métropole,
- articulation de la démarche d'observatoire avec les outils de politique de la ville à l'échelle locale et régionale (plan local d'urbanisme (PLU), plan de déplacements urbains (PDU), plan de protection de l'atmosphère (PPA), schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan régional santé-environnement (PRSE), etc.),
- évolutions techniques des outils d'observatoires sur le territoire de la Métropole (9 nouvelles balises, déploiement du laboratoire mobile, tests de nouvelles technologies).

Le programme d'activité complet de l'année 2016 est annexé à la convention de financement entre la Métropole de Lyon et l'association Acoucité.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2016 sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2015 :

	Prévisionnel 2015 actualisé (en €)	Prévisionnel 2016 (en €)
produits	706 100	659 530
dont subvention Métropole de Lyon	339 500	319 130
dont autres subventions	344 200	321 200
dont autres produits	22 400	19 200

charges	702 850	659 530
dont charges salariales	518 101	464 100
dont autres charges	184 749	195 430

Le montant global de la subvention de la Métropole de Lyon baisse en 2016 (- 6 %). La maintenance des balises reste à la charge de l'association. La masse salariale diminue, témoin du resserrement de l'activité de l'association (fin des projets européens notamment).

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 319 130 € au profit de l'association Acoucity dans le cadre de son activité pour l'année 2016.

Le versement de tout ou partie de la participation financière de la Métropole est subordonné à la réalisation du programme annuel correspondant et à la fourniture des documents. Sous cette réserve, les modalités de versement sont les suivantes :

- une avance de 40 % au vu d'une demande du bénéficiaire, accompagnée de pièces attestant d'un commencement d'exécution (factures, devis, ordre de service, bon de commande ou attestation sur l'honneur), d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année 2016 ainsi que d'un compte de résultats "probables" de l'exercice n-1,
- une avance de 40 % au vu d'une demande du bénéficiaire un mois après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, accompagnée du rapport moral et financier de l'exercice, des bilans, comptes de résultats et leurs annexes certifiés par le commissaire aux comptes de l'association,
- le solde à partir du 1er novembre, au vu d'un courrier de demande de paiement du bénéficiaire, accompagné d'un état d'exécution au 31 octobre 2016 du budget de l'année en cours, d'un état de trésorerie et d'un tableau de bord de l'activité de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 319 130 € au profit de l'association Acoucity dans le cadre de son programme d'actions 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Acoucity définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 71 - opération n° 0P27O4357.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.